

Organiser la prévention des risques professionnels des salariés intérimaires

2 jours
14 heures

Objectif professionnel : cette formation développe l'aptitude des collaborateurs à mettre en place, à chaque stade de l'activité de l'agence d'emploi, des actions de prévention des risques d'accidents et de maladie professionnels des intérimaires et à satisfaire ainsi aux obligations légales relatives à la sécurité des salariés. Elle contribue à satisfaire aux exigences de la CARSAT et aux engagements de la profession du Travail Temporaire en matière de formation des permanents d'agence à la prévention des risques professionnels, et à anticiper contrôles et contentieux.

Tout collaborateur en agence d'emploi

Objectifs pédagogiques :

Identifier les enjeux

Evaluer les candidats

Anticiper le risque dans l'EU

Réaliser la prise de commande

Mettre à disposition et suivre la mission

Prérequis : niveau correspondant au stage « Intégrer les bases juridiques à l'activité en agence d'emploi » et 6 mois d'expérience opérationnelle en agence d'emploi.

Groupe de 4 à 10 participants

1 Identifier les enjeux

*Distinguer un accident du travail, un accident de trajet et une maladie professionnelle
Identifier les règles de tarification des AT/MP
Définir la responsabilité de l'employeur et la faute inexcusable
Mesurer l'impact des AT/MP et l'importance de la PRP pour l'agence d'emploi
Brainstorming, exposés, études des textes et de la jurisprudence, exercices pratiques*

4 Réaliser la prise de commande

*Recenser les caractéristiques « détaillés » du poste de travail conformément aux exigences de la CARSAT
Distinguer les notions de risques professionnels, de « poste à risques particuliers » et de Suivi Individuel Renforcé
Présentation de la « fiche de liaison », des textes et de la documentation, exercices pratiques*

2 Evaluer les candidats

*Valider la qualification du candidat
Evaluer sa conscience des risques professionnels et son aptitude à travailler en sécurité
Sensibiliser les candidats à la sécurité
Exposé, étude de documentation et exercices pratiques*

5 Mettre à disposition et suivre la mission

*Sélectionner l'intérimaire avec vigilance
Gérer son suivi médical
Rédiger des CTT intégrant la sécurité
Sensibiliser l'intérimaire aux risques de sa mission et l'informer sur la sécurité
Contrôler le respect par l'utilisateur de ses obligations de sécurité
Réaliser des bilans de missions intégrant la sécurité
Recueillir les faits et analyser les causes de l'accident du travail
Exposé, étude de documentation, exercices pratiques*

Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session. Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à ± 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à ± 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à ± 3 mois. Possibilité de questionnaire complémentaire par mail pendant 30 jours

Profil des formateurs consultable sur www.managir.com

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

01 45 23 22 22 ou ggury@managir.com

Réf. 128-039
Version 071024